Direction des relations internationales de l'enseignement
Centre de Langue

Ressources pour les enseignants et les formateurs en français du tourisme

Auto-formation : L'hôtellerie en France

Crédit : ***Dominique FRIN***

Notion : Les chaînes hôtelières

Dans l'hôtellerie, une distinction est à faire entre les hôtels indépendants et les chaînes :

• Les hôtels indépendants sont des entreprises juridiquement et économiquement autonomes, souvent familiales. Ils représentent 59% du parc hôtelier français.

• Les chaînes sont constituées par des professionnels, regroupés afin d'améliorer la commercialisation de leurs établissements.

Il existe deux sortes de chaînes :

Les chaînes volontaires

Les chaînes volontaires sont constituées par des établissements traditionnels indépendants qui se regroupent pour faciliter leur commercialisation (Logis de France, Relais et châteaux…). Le principal avantage de l'adhésion à ce type de chaîne est de bénéficier d'une centrale de réservation et d'apparaître dans le guide de cette dernière. Ces établissements répondent à des critères communs et précis de confort, concernant les équipements et les services.

Ces chaînes s'adressaient, à l'origine, à des professionnels soucieux d'augmenter leur volume d'affaires et voulant adhérer à des réseaux commerciaux souples. Cependant, depuis quelques années, elles s'apparentent à de véritables franchises tout aussi performantes que celles des chaînes intégrées.

Ces hôtels constituent environ 28% du parc hôtelier.

Les chaînes intégrées

Les hôtels des chaînes intégrées sont exploités par un groupe hôtelier ou par un franchisé (Le Méridien, Mercure, Accor,…)

Le client est certain d'y trouver, d'une région à une autre, des prestations semblables et un même niveau d'équipement.

Quant au nombre d'établissements, les chaînes intégrées représentent environ 13% du parc hôtelier français.